

VIVRE A

PLOUZANÉ

MAGAZINE MUNICIPAL

JUIN 89 n° 40

Votre nouvelle
équipe municipale

L'été à Plouzané

Plouzané
sous la Révolution



Plouzané sous la Révolution



Le bicentenaire de la Révolution est aujourd'hui à l'ordre du jour des organismes officiels et de nombreuses associations. Au-delà des cérémonies officielles et des fêtes populaires, laissant de côté les événements tragiques des années 1789, l'occasion était propice pour s'interroger sur ce qu'était la vie quotidienne à Plouzané durant cette période.

C'est la démarche qui a guidé les élèves de 4^e du collège de Kerallan. Ils ont mis à profit cette commémoration pour effectuer sous la conduite de leurs professeurs d'histoire, Françoise Floury et Pierre Le Goic un fructueux travail de recherche et de dépouillement des registres paroissiaux et d'état-civil de Plouzané, de l'époque révolutionnaire.

Les résultats de leurs travaux feront l'objet d'une exposition que pourront voir les Plouzanéens à partir du 17 juin au foyer laïc et dont une partie a déjà été présentée à la galerie commerciale du centre Iroise de Brest.

En effectuant leurs recherches, les historiens en herbe ont établi une sorte de "photographie" de ce qu'était la vie à Plouzané entre 1788 et 1790.

Une natalité triple de celle d'aujourd'hui

La lecture et l'analyse des registres de Baptêmes, Mariages et Sépultures (très anciens partout en Bretagne) ont permis d'établir un bilan démographique de Plouzané sous la Révolution : une natalité triple de celle d'aujourd'hui, mais endiguée par une mortalité infantile considérable (32,4 % contre 9 % aujourd'hui).

Les registres de mariages révèlent que les unions se font presque toutes entre gens de Plouzané et dans une zone de 20 kilomètres environ ; les occasions de rencontres alors sont les seuls marchés et foires, ou les fêtes villageoises religieuses.

Des hivers parfois meurtriers

Quant à la mort, elle est plus fréquente à la fin de l'hiver, au moment de la "soudure" des deux récoltes. Autant dire que la survie est souvent liée aux conditions climatiques.

Un rythme de vie réglé par les saisons et l'église

Les registres ont aussi révélé que la population était importante : autour de 4000 habitants avec la trêve de Locmaria. Population presque exclusivement paysanne, souvent analphabète, attachée à ses traditions et à son curé malgré le poids que fait peser l'église sur elle. Le rythme de vie est alors réglé par les travaux des champs et les interdits religieux : ainsi pas de mariage en mars (le carême) en août - septembre (la moisson) ni en décembre (Avent).

Réfractaires au nouveau curé imposé par la Révolution

Les nouvelles coutumes révolutionnaires eurent bien du mal à s'implanter à Plouzané, ainsi le nouveau prêtre constitutionnel imposé par un détachement armé, eut bien du mal avec ses ouailles, réfractaires aux prénoms révolutionnaires fortement conseillés par la République. On relève le cas d'un père qui préféra appeler son enfant "anonyme" plutôt qu'adopter la mode des prénoms révolutionnaires.

1989

Bicentenaire des Communes

L'année 1989 est l'occasion de rappeler qu'en France les communes et les départements ont aujourd'hui **deux siècles d'existence**.

La loi des 13 et 14 décembre 1789 décidait qu'il y aurait "une municipalité" en chaque ville, bourg, paroisse ou communauté de campagne.

L'Assemblée Constituante créait 44 000 communes.

Les turbulences du 19^e siècle ne remirent jamais en question cette disposition, cependant les maires et conseillers municipaux furent tour à tour nommés par le pouvoir central, puis élus par une minorité d'électeurs (suffrage censitaire), enfin élus au suffrage universel, à partir de l'instauration de la 3^e République, par la loi du 5 avril 1884 sur l'organisation communale :

- Election au suffrage universel des conseillers municipaux
- Désignation par ceux-ci de l'exécutif communal (maire et adjoints)

Par la suite d'importantes lois vinrent compléter le dispositif.



*Le Corps d'un homme inconnu. Trouvé noyé dans
l'ante de Delle le vingt cinq janvier mil sept cent
quatre vingt, a été le même jour inhumé au cimetière
de cette Eglise, sur la perimfion de Monsieur l'un des
Coatiogan avocat. Et procureur du Roi en présence de François
Berodut du Rest, de Charles perrot du Manoir de Delle
Et de plusieurs autres Charles perrot
F66cont L. m. rec'd'elec curé de Plouzané*

30^e anniversaire. “Faites de l'eau”

L'Association d'Adduction d'Eau fête cette année 30 ans d'existence. Cet anniversaire a été l'occasion pour son Président, M. J. Jegou, de faire à l'Assemblée Générale du 7 avril, un rapide historique dont nous extrayons les passages suivants :

“Jusqu'à la fin des années 50, les habitants de Plouzané étaient alimentés en eau potable par des puits ou des citernes individuels. En 1959, la Municipalité estima le moment venu de doter la commune d'un réseau d'Adduction d'Eau. Deux solutions se présentaient alors aux élus :

- ou bien la Municipalité confiait la tâche à la DDA (Direction Départementale de l'Agriculture). Cette solution apportait la garantie de la fiabilité en matière de fourniture d'eau. Elle offrait par contre l'immense inconvénient de limiter la desserte aux agglomérations. C'était pratiquement condamner la campagne à rester sans réseau pendant de nombreuses décennies,

- ou bien elle confiait cette mission à une Association, moins puissante mais plus souple, plus raisonnable dans ses tarifs et pouvant s'étendre à toute la commune.

Cette deuxième solution fut retenue, et l'acte d'association fut signé le 29 décembre 1959. (...)

Les travaux commencèrent dans la zone du Minou. Les premiers adhérents payèrent en partie leur adhésion en heures de travail. Les travaux, confiés à un spécialiste en hydraulique, Monsieur Cavaloc, glorifié par les uns, vilipendé par les autres, se déroulèrent dans l'enthousiasme.

Mais cet état de grâce n'allait pas durer. Une scission se produisit au sein de l'Association. L'affaire se politisa, et commença alors ce que l'on a appelé “la bataille de l'eau” à Plouzané, qui allait partager la commune en deux camps irréductibles pendant les années 60.

Devant les difficultés qui s'amoncelaient, le Conseil Syndical proposa, en début de 1968, la dissolution de l'Association et la municipalisation de la desserte d'eau. Cette proposition recueillit la majorité des voix à l'Assemblée Générale du 18 février 1968, mais pas les 2/3 exigés par les statuts pour la dissolution.

Une autre équipe prit alors la relève, et les pré-

sidents successifs s'attachèrent à fortifier le réseau en substituant des captages importants aux systèmes d'hydro-pompes des origines. C'est ainsi que furent créées les stations de Kerarguen (Jacques Du Buit), le Coat et Prat-Loas (Paul Rioual) et en dernier Kerargouris (Jean Jegou), qui s'ajoutèrent à celle de Keras Liou qui fut lui-même agrandi.

Le traitement des eaux se fit par lampes à ultra-violet et non plus par javellisation. La facturation fut informatisée et confiée à la Coopagri de Landerneau. (...)

Par lettre du 24 février 1960, le service du Génie Rural invitait fortement l'Association à imposer un cahier de charges assez précis aux entrepreneurs, afin, disait-il, “de réaliser un réseau capable d'un service ininterrompu d'au moins quinze ans”.

Quinze ans !... Et voici que nous arrivons au double. Malgré les difficultés et malgré les plus sombres prédictions : ne soutenait-on pas naguère que le réseau était pourri ? - et de lui prédire 10 ans d'existence, même pas, 5 ans au mieux. Des techniciens de la DDA hochaient la tête : ces pauvres paysans de Plouzané n'allaient pas tarder à être submergés par les problèmes et l'Association ne pourrait pas, quelle

que fût sa bonne volonté, faire face aux besoins sans cesse croissants.

Hé bien ! Le moins qu'on puisse dire, c'est que ces prédictions ne péchaient pas par excès de justesse. L'Association est là bien debout. Et aussi longtemps probablement qu'il se trouvera des volontaires pour en assurer la bonne marche.

(...). Je voudrais pour terminer, évoquer la mémoire de ceux qui ont œuvré pour l'Association et qui sont aujourd'hui disparus : Etienne Coatanéa, ancien Président, - Yves Simon, secrétaire administratif pendant près de 20 ans, et, bien entendu, Paul Lareur, ancien maire, qui, il y a 30 ans, lançait l'Association en assurant la présidence peu de temps après pour quelques mois et lui apportait par la suite un appui résolu et réfléchi.

L'Association était une nécessité. Et si elle n'a pas les promesses de la vie éternelle, elle a du moins le mérite d'être venue à son heure et d'avoir, pendant 30 ans, donné de l'eau à tous. De l'avoir donnée à n'importe quel point de la commune et même au-delà, et cela dans des conditions d'adhésion et de tarification particulièrement intéressantes, selon le vœu de notre ancien Maire et Président, Paul Lareur.



Plouzané instantané



Mesconjeff. Plouzané doit utiliser au mieux tout son potentiel économique et donner à ceux qui veulent entreprendre les moyens de démarrer.



la place du commerce : un ensemble de bâtiments dont nous devons améliorer l'harmonie, une place qui devra s'animer !

Yvette DUVAL

Yves



le centre culturel : le lieu des spectacles, de la lecture, de la musique, du théâtre, des conférences... superbe équipement, reflet de notre volonté d'animer la ville.

Créons ensemble les conditions pour que l'on ait envie de s'y retrouver !



le sentier côtier... sur les traces des douaniers qui jadis surveillaient l'entrée du Gollet. Des panoramas uniques, un air brulant et iodé, le parfum des ajoncs. Une traie d'été et un parcours de santé.



le Sous-Prefet de Broc, Monsieur Poirier, en visite sur la commune. Production de notre volonté de faire connaître Plouzané auprès de tous les acteurs de la vie du département et de renforcer les collaborations.

Créer les conditions d'essor

La commission présidée par **Yvette DUVAL**, est composée de :

- **Jean-Yves BERVAS**, chargé du dossier du technopôle
- **Jean-Yves LE GRAND**, conseiller délégué à l'animation économique locale
- **Michel NOULLEZ**, conseiller délégué à la gestion des espaces et bâtiments à usage d'activité économique
- **Jo MELENNEC**, vice-président de la CUB
- **Francis LE BIAN**

Dans le but de dynamiser l'activité économique de la commune, la commission des Affaires Economiques, en plus de la gestion des activités traditionnelles, veut créer des conditions favorables à un meilleur développement économique à Plouzané.

Les tâches quotidiennes de la Commission :

- la vente des terrains dans la zone artisanale de Mescouezel et dans le lotissement communal commercial de la Trinité (place du Commerce).
- la gestion des ateliers-relais dans la zone artisanale de Mescouezel.
- le suivi des demandes d'implantation de commerces.

Les orientations de la Commission.

Dans le cadre de la loi de décentralisation du 2 mars 1982 qui attribue des pouvoirs accrus aux collectivités territoriales en matière d'activité économique locale, la commission entend agir pour valoriser le technopôle situé sur les communes de Brest et de Plouzané. Cette action s'exerce en collaboration avec la Communauté Urbaine et la ville de Brest, dans le cadre strict d'intervention fixé par la loi. L'aménagement de cette zone d'activités qui accueille dès à présent des centres de recherche et d'enseignement, devrait attirer des entreprises extérieures soucieuses de s'implanter dans un environnement technologique performant.

Etoffer le tissu économique local existant sur les trois pôles d'agglomération de la commune, telle est l'autre ambition de la commission. Ainsi l'extension de la zone artisanale de Mescouezel vers le CD 12 est actuellement un de ses sujets de réflexion.

La situation favorable de ce site pourrait entraîner l'implantation d'entreprises dans cette zone.

Une action est également entreprise avec les services communautaires en vue de l'ouver-

ture de la zone d'activités de Coatuelen.

La commission veut se donner les moyens de sa politique d'encouragement aux investissements par la création, d'ores et déjà, d'un service économique communal qui informe les entreprises sur les aides dont elles peuvent bénéficier, et qui se veut un relais entre élus et demandeurs.

Dans cette même optique la commission organisera des journées d'information à la demande des acteurs locaux.

L'élection municipale de mars dernier fut un moment fort de la vie de notre commune. **L'équipe que j'ai aujourd'hui pour mission d'animer l'a vécu avec passion mais dans le respect des règles démocratiques et de nos convictions socialistes.**

Vous nous avez approuvé par le vote, et votre confiance n'a d'égale que notre enthousiasme à travailler encore mieux pour Plouzané. Cette élection n'est pourtant pas une fin, c'est une étape. Il s'agit aujourd'hui d'œuvrer dans la continuité tout en donnant une impulsion nouvelle à l'activité économique ainsi qu'à l'animation de Plouzané.

Votre équipe municipale s'est étoffée et aborde son mandat sereinement, dans un esprit nouveau.

Pour mieux répondre à vos préoccupations, elle mettra son dynamisme, ses compétences à votre service, avec la volonté d'être plus proche de vos attentes.

Pour tous les conseillers, la disponibilité, l'écoute, la solidarité sont des actions prioritaires ; ils sont dès à présent vos interlocuteurs et vos alliés au service d'une commune que nous souhaitons "vivante et chaleureuse".

Le nouveau bulletin municipal vous présente vos élus, leurs compétences et leurs missions au service du développement de Plouzané.

ENSEMBLE SACHONS INVENTER L'AVENIR AVEC DYNAMISME.

Yvette DUVAL



La nouvelle équipe municipale

Gestion et Service Public

Présidée par M. Yvon KERLIDOU, notre commission englobe deux domaines de compétences :

1 - Les finances communales

Ce chapitre comporte principalement la préparation des budgets "primitif et supplémentaire" en fonction des propositions des différentes commissions et des orientations du Conseil Municipal.

La commission assure un suivi des dépenses dans le cadre du budget prévu et veille aux équilibres financiers.

Par ailleurs, elle étudie les propositions des divers organismes financiers pour la réalisation des emprunts.

2 - L'administration générale

A - LA GESTION DU PERSONNEL

Cette mission est assurée par un conseiller délégué qui, dans le cadre de cette commission, fait des propositions concernant des priorités dans des créations de postes et veille à l'équilibre entre les services comme à leur bon fonctionnement.

Le personnel compte 120 personnes réparties comme suit :

- Services techniques :	21 personnes
- Services administratifs :	15 personnes
- Services scolaires :	63 personnes
- Centre culturel :	5 personnes
- Aides ménagères :	12 personnes
- Divers :	4 personnes

B - LA FONCTION DE SERVICE PUBLIC.
Elle concerne l'accueil, l'Etat civil, les archives.

La commission se compose comme suit :

Président : **Yvon KERLIDOU**

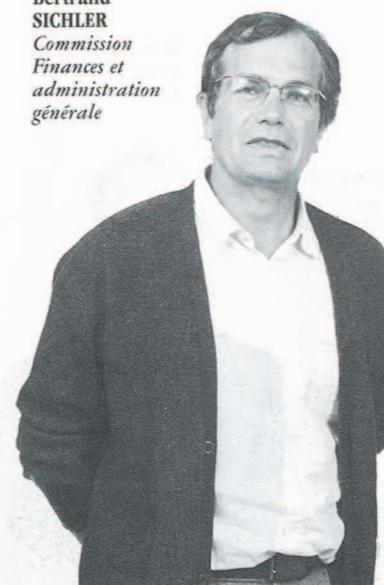
Conseiller délégué au personnel : **Jacques GUILLERM**

Conseiller chargé de la caisse des écoles :

Jean-Luc RIGAUD

Bertrand SICHLER
Marcel LE FLOCH

Bertrand SICHLER
Commission Finances et administration générale



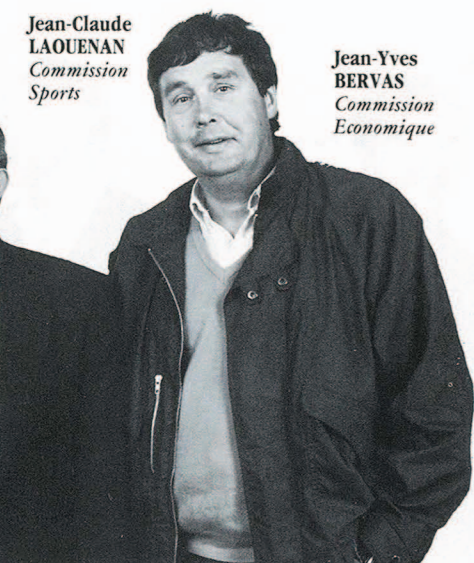
Louis CANN
Commission Urbanisme, environnement, sécurité routière



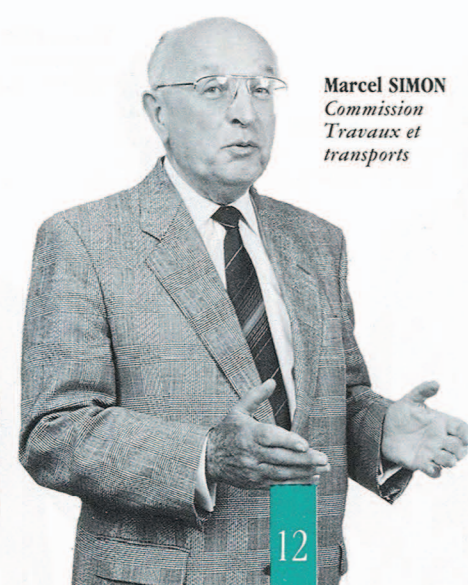
Jean-Yves LE GRAND
Commission Economique



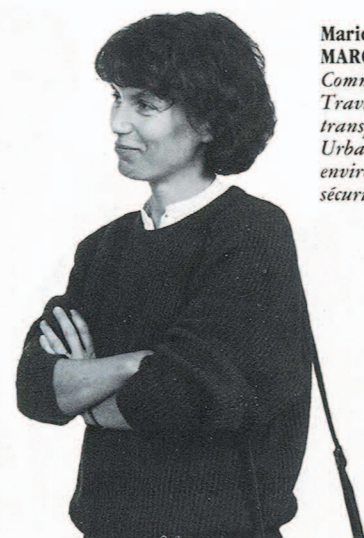
Jean-Claude LAOUENAN
Commission Sports



Jean-Yves BERVAS
Commission Economique



Marcel SIMON
Commission Travaux et transports



Marie MARCHALOT
Commission Travaux et transports Urbanisme, environnement, sécurité routière

Le désir d'animer

Notre commission a en charge la culture et l'animation municipale de la commune.

Au-delà de la gestion des structures et locaux communaux elle est l'interlocuteur des associations pour leurs projets culturels et d'animations.

Elle propose l'octroi d'aides municipales (matériels, locaux, ou subventions).

Ses fonctions essentielles sont :

- La gestion de la Maison Communale de la Culture, où sont regroupés :
- L'école de musique qui compte 435 élèves,

28 professeurs et une animatrice pédagogique.

- La bibliothèque, ouverte au public depuis quelques mois (25 % de la population la fréquente).

- La salle polyvalente.

L'élaboration du planning d'occupation des salles communales.

La commission suscite la participation des habitants et des associations à travers la mise en place de commissions extra-municipales. Deux manifestations à venir concrétisent cette action :

La semaine de la musique du 19 au 27 juin

1989 et la semaine des droits de l'enfant du 20 au 26 novembre 1989.

Présidée par **Mme Renée GUEREC**, adjointe au maire, la commission comprend, en outre :

- un conseiller délégué à l'école de musique **M. Hervé APPERE**
- trois conseillers municipaux : **Mme Françoise FLOURY**, **MM Gérard PLOUGOULM** et **Christiane PHILIPOT**.

Un enjeu

Que peut-il bien y avoir de commun entre un panneau publicitaire, une page de livre, une conversation téléphonique, un parfum, une chatte qui lèche son petit ?... La notion d'échange d'informations et, au-delà, l'idée de la communication...

C'est une fonction tellement essentielle de la vie de tous les jours et de la vie tout court, que tout le monde l'assume sans y prêter la moindre attention et donc plus ou moins bien...

En identifiant pour la 1^{re} fois cette fonction en son sein, la nouvelle équipe municipale a pour ambition d'améliorer la qualité de la communication, la circulation de l'information et en définitive d'améliorer à l'intérieur comme à l'extérieur de la commune l'image que l'on s'en fait.

Dans cet objectif divers moyens sont :

* déjà disponibles : "vivre à Plouzané" et "Plouzané infos"

* d'autres sont prévus :

- Des conférences : En particulier 2 ou 3 sur l'environnement et la qualité des eaux à partir de l'automne prochain
- Une formation sur divers thèmes en direction des employés et élus municipaux

* d'autres sont envisagés :

- La recherche d'une publicité passant par un

logo susceptible de symboliser la commune et d'en cristalliser une impression positive

- Une signalisation attractive

- L'installation d'un serveur télématique accessible par Minitel permettant de se renseigner à tout moment sur les activités, événements et manifestations organisés par des associations ou la municipalité

* d'autres encore restent certainement à imaginer : avis aux amateurs !

B. SICHLER

Adjoint au Maire, chargé de communication, de l'information et de la formation.

2 000 têtes blondes sur les bancs

Une des priorités de la Municipalité concerne les jeunes. La mise en œuvre de bonnes conditions d'accueil scolaire favorise leur épanouissement et garantit leur avenir.

La commune a compétence en matière d'enseignement primaire et maternel. Présidée par **M. Gérard DEMILIER**, les compétences au sein de la commission sont réparties comme suit :

• **Françoise FLOURY**, chargée des relations écoles-associations pour les animations communales.

• **Patrick GUEGUEN**, s'occupe des relations avec les associations de parents d'élèves, et des dossiers : moyens spécifiques, classes d'adaptation et de perfectionnement.

• **Jean-Pierre TUAL**, responsable des relations avec les écoles privées, OGEC et APEL.

La commission gère la caisse des écoles : cantine, haltes garderies (**Jean-Luc RIGAUD**) ainsi que le personnel municipal des écoles en collaboration avec **J. GUILLERM** délégué au personnel.

Elle participe au conseil d'école, elle attribue les salles de sport pendant le temps scolaire.

Elle prépare le budget municipal des écoles en concertation avec les différents partenaires (enseignants, parents d'élèves, DDEN) elle est responsable des transports scolaires sur la commune et vers Brest.

Sur les 3000 élèves scolarisés sur la commune, 1970 sont répartis dans les écoles maternelles et élémentaires ; soit cinq groupes publics (1550 élèves) et deux groupes privés (420 élèves). Le secondaire regroupe 1030 élèves répartis en deux collèges publics (810 élèves) et un collège privé (220 élèves).

La commission doit veiller à l'aménagement et l'amélioration du cadre de vie scolaire.

- la sécurité à l'intérieur et autour des écoles
- l'aménagement des rythmes de vie des enfants à partir du **Projet d'Ecole**.

Plus d'actions, plus de solidarité

LA COMMISSION SE COMPOSE DE :

- **Yvon ABIVEN**, adjoint, président du CCAS
- **Claude LEMOINE**
- **Claire DOLOU**
- **Francis MESCOFF**
- **Yves QUEMENEUR**

AIDE ET PREVENTION

Un certain nombre de responsabilités en matière d'action sociale incombent à la commune.

Ces actions d'aide et de prévention sont confiées au **Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)**.

Celui-ci est composé des membres de la commission communale et de quatre représentants d'associations à caractère social. Il dispose d'un budget propre, bénéficiant d'une subvention communale.

LES TACHES SONT MULTIPLES :

- Fonctionnement du service d'aide ménagère pour les retraités, handicapés et personnes de moins de 60 ans sans charge de famille. (responsable **Claude LEMOINE**).

- Etablissement des dossiers familiaux d'admission à l'aide sociale.

- Attribution de secours : dépannage et conseils aux personnes et familles en difficulté.

- Attribution des logements locatifs (responsable **Francis MESCOFF**).

- Accueil et instruction des dossiers pour le RMI, en liaison avec le service social départemental et la sous-préfecture.

- Suivi du chantier du Foyer-logement pour personnes âgées, et préparation du fonctionnement avec l'Office Public d'Aménagement de Construction (HLM) et l'association "Les Genêts d'Or" gestionnaire.

Pour toutes ces fonctions un service d'accueil est ouvert à la Mairie.

DES ORIENTATIONS DE TRAVAIL.

La solidarité avec les pays déshérités (commission extra-municipale "tiers-monde" sous la responsabilité de **Yves QUEMENEUR**). Les possibilités de garde des jeunes enfants. L'emploi et le logement pour les jeunes.



Jo MELENNEC
Commission
Economique

Yves QUEMENEUR
Commission
Affaires sociales

Claude LEMOINE
Commission
Affaires sociales

Francis MESCOFF
Commission
Affaires sociales

Bernard RIOUAL
Commission
Sports

Jacques GUILLERM
Commission
Finances et
administration
générale

Yvon KERLIDOU
Commission
Finances et
administration
générale

Jean-Luc RIGAUD
Commission
Finances et
administration
générale

Michel NOULLEZ
Commission
Economique
Urbanisme,
environnement,
sécurité routière

Françoise FLOURY
Commission
Culture et
animation
Affaires scolaires

Gérard PLOUGOULM
Commission
Culture et
animation
sports

Marcel LE FLOCH
Commission
Finances et
administration
générale

Gérard DEMILIER
Commission
Affaires scolaires

Yvon ABIVEN
Commission
Affaires sociales

Patrick GUEGUEN
Commission
Affaires scolaires

2 000 têtes blondes sur les bancs

Une des priorités de la Municipalité concerne les jeunes. La mise en œuvre de bonnes conditions d'accueil scolaire favorise leur épanouissement et garantit leur avenir.

La commune a compétence en matière d'enseignement primaire et maternel. Présidée par M. Gérard DEMILIER, les compétences au sein de la commission sont réparties comme suit :

- **Françoise FLOURY**, chargée des relations écoles-associations pour les animations communales.
- **Patrick GUEGUEN**, s'occupe des relations avec les associations de parents d'élèves, et des dossiers : moyens spécifiques, classes d'adaptation et de perfectionnement.
- **Jean-Pierre TUAL**, responsable des relations avec les écoles privées, OGEC et APEL.

Sur les 3000 élèves scolarisés sur la commune, 1970 sont répartis dans les écoles maternelles et élémentaires ; soit cinq groupes publics (1550 élèves) et deux groupes privés (420 élèves). Le secondaire regroupe 1030 élèves répartis en deux collèges publics (810 élèves) et un collège privé (220 élèves).

La commission doit veiller à l'aménagement et l'amélioration du cadre de vie scolaire. - la sécurité à l'intérieur et autour des écoles - l'aménagement des rythmes de vie des enfants à partir du **Projet d'Ecole**.

La commission gère la caisse des écoles : cantine, haltes garderies (**Jean-Luc RIGAUD**) ainsi que le personnel municipal des écoles en collaboration avec **J. GUILLERM** délégué au personnel.

Elle participe au conseil d'école, elle attribue les salles de sport pendant le temps scolaire. Elle prépare le budget municipal des écoles en concertation avec les différents partenaires (enseignants, parents d'élèves, DDEN) elle est responsable des transports scolaires sur la commune et vers Brest.

Plus d'actions, plus de solidarité

LA COMMISSION SE COMPOSE DE :
 • **Yvon ABIVEN**, adjoint, président du CCAS
 • **Claude LEMOINE**
 • **Claire DOLOU**
 • **Francis MESCOFF**
 • **Yves QUEMENEUR**

AIDE ET PREVENTION
 Un certain nombre de responsabilités en matière d'action sociale incombent à la commune. Ces actions d'aide et de prévention sont confiées au **Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)**.

Celui-ci est composé des membres de la commission communale et de quatre représentants d'associations à caractère social. Il dispose d'un budget propre, bénéficiant d'une subvention communale.

LES TACHES SONT MULTIPLES :
 - Fonctionnement du service d'aide ménagère pour les retraités, handicapés et personnes de moins de 60 ans sans charge de famille. (responsable **Claude LEMOINE**).

- Etablissement des dossiers familiaux d'admission à l'aide sociale.
 - Attribution de secours : dépannage et conseils aux personnes et familles en difficulté.
 - Attribution des logements locatifs (responsable **Francis MESCOFF**).
 - Accueil et instruction des dossiers pour le RMI, en liaison avec le service social départemental et la sous-préfecture.
 - Suivi du chantier du Foyer-logement pour personnes âgées, et préparation du fonctionnement avec l'Office Public d'Aménagement de Construction (HLM) et l'association "Les Genêts d'Or" gestionnaire.
- Pour toutes ces fonctions un service d'accueil est ouvert à la Mairie.

DES ORIENTATIONS DE TRAVAIL.
 La solidarité avec les pays déshérités (commission extra-municipale "tiers-monde" sous la responsabilité de **Yves QUEMENEUR**). Les possibilités de garde des jeunes enfants. L'emploi et le logement pour les jeunes.

Rapprocher les associations

La commission sports présidée par **J.C. LAOUENAN** comprend :
 • **J. LAREUR**
 • **B. RIOUAL**
 • **G. PLOUGOULM**
 • **F. LE BIHAN**

Cette commission est responsable du bon fonctionnement et du développement des activités sportives à Plouzané. Son action se cristallise autour de deux fonctions principales :

- 1 - Elle définit** après concertation avec les partenaires concernés :
- les moyens matériels à mettre en place pour que les habitants de Plouzané puissent pratiquer leurs activités dans les meilleures conditions.
 - les priorités pour assurer un entretien correct des équipements sportifs existants, en liaison avec les services techniques.

2 - Elle établit le planning d'occupation des équipements sportifs de la commune, en dehors des heures scolaires, et en liaison avec les utilisateurs.

Au-delà de ces activités fonctionnelles, la commission se propose de donner un élan nouveau à la pratique du sport à Plouzané. A cet effet elle souhaite mettre en place une commission extra-municipale dont la mission serait de favoriser :

- le développement des relations inter-associations
- la concertation et le débat à propos du domaine sportif communal
- la promotion des activités sportives en relation avec les établissements scolaires
- l'extension d'installations de sport-détente.

Jacques GUILLERM
Commission Finances et administration générale

Yvon KERLIDOU
Commission Finances et administration générale

Jean-Luc RIGAUD
Commission Finances et administration générale

Michel NOULLEZ
Commission Economique Urbanisme, environnement, sécurité routière

Françoise FLOURY
Commission Culture et animation Affaires scolaires

Gérard PLOUGOULM
Commission Culture et animation sports

Marcel LE FLOCH
Commission Finances et administration générale

Gérard DEMILIER
Commission Affaires scolaires

Yvon ABIVEN
Commission Affaires sociales

Patrick GUEGUEN
Commission Affaires scolaires

Joseph KERMARREC
Commission Travaux et transports Urbanisme, environnement, sécurité routière

Claire DOLOU
Commission Affaires sociales

Jean-Pierre TUAL
Commission Affaires scolaires

Francis DANIELOU
Commission Travaux et transports

Jean-Claude GAC
Commission Travaux et transports

Francis LE BIAN
Commission Economique Sports

Le cadre de vie

Les compétences de notre commission regroupent autour des questions d'Urbanisme les domaines complémentaires de l'environnement et de la sécurité routière.

Cinq membres du Conseil ont charge de cette mission :

- **Louis CANN**, adjoint, président de la Commission
- **Joseph LAREUR**, conseiller délégué à l'environnement
- **Marie MARCHALOT**, conseillère déléguée à la sécurité routière
- **Joseph KERMARREC**, conseiller
- **Michel NOULLEZ**, conseiller.

Pour les questions d'Urbanisme, la Commission fait des propositions pour les aménagements de zone, et pour l'embellissement et la réhabilitation des quartiers.

Chargée de la réalisation des lotissements, elle étudie les différents projets, et suit les travaux des opérations retenues. Gestionnaire du plan d'occupation des sols, la commission instruit les demandes d'autorisation qui posent problème.

L'Urbanisme ne va pas sans l'environnement, aussi la commission prend en compte les problèmes de pollutions, de bruits, de déchets ainsi que la protection du littoral. Une commission extra-municipale est mise en place afin d'élargir son champ d'action.

La sécurité routière, 3^e axe de son action, l'implique de deux manières : d'abord l'étude des nouveaux projets de voirie ; ensuite, sur un plan plus général, la formulation de propositions d'aménagement pour améliorer la sécurité sur l'ensemble de la commune (projets nouveaux et quartiers anciens) ; ceci en concertation avec la gendarmerie, la DDE et les services techniques de la CUB.

TRAVAUX. TRANSPORT

Les grands chemins

Présidée par **Marcel SIMON**, la commission travaux et transports réunit deux domaines de compétences, puisqu'elle s'occupe des affaires communales, d'une part, et de diverses responsabilités communautaires d'autre part.

- **Sur le plan communal** nous sommes responsables de tout ce qui concerne la voirie (chaussées, trottoirs, chemins ruraux et piétonniers), l'éclairage public, l'entretien des bâtiments communaux, le port de plaisance du Dellec et le fort.

- **Les compétences communautaires** concernent les transports en commun avec la signalisation et la circulation, les réseaux d'eau et d'assainissement et le service de la réputation.

LA REPARTITION DES TACHES AU SEIN DE LA COMMISSION :

M. Francis DANIELOU, adjoint chargé des services techniques, ainsi que de l'entretien des espaces verts et des bâtiments communaux.

M. Jean-Claude GAC, conseiller, s'occupe plus particulièrement des chemins d'exploitation.

Mme Marie MARCHALOT, conseillère délé-

guée à la sécurité routière et à la circulation.

M. Joseph KERMARREC, conseiller.

QUELLES ORIENTATIONS ?

L'extension du réseau d'assainissement, et le développement équilibré des transports en commun, demeurent des préoccupations majeures de la Commission.

Créer les conditions d'essor

La commission présidée par **Yvette DUVAL**, est composée de :

- **Jean-Yves BERVAS**, chargé du dossier du technopôle
- **Jean-Yves LE GRAND**, conseiller délégué à l'animation économique locale
- **Michel NOULLEZ**, conseiller délégué à la gestion des espaces et bâtiments à usage d'activité économique
- **Jo MELENNEC**, vice-président de la CUB
- **Francis LE BIAN**

Dans le but de dynamiser l'activité économique de la commune, la commission des Affaires Economiques, en plus de la gestion des activités traditionnelles, veut créer des conditions favorables à un meilleur développement économique à Plouzané.

Les tâches quotidiennes de la Commission :

- la vente des terrains dans la zone artisanale de Mescouezel et dans le lotissement communal commercial de la Trinité (place du Commerce).
- la gestion des ateliers-relais dans la zone artisanale de Mescouezel.
- le suivi des demandes d'implantation de commerces.

Les orientations de la Commission.

Dans le cadre de la loi de décentralisation du 2 mars 1982 qui attribue des pouvoirs accrues aux collectivités territoriales en matière d'activité économique locale, la commission entend agir pour valoriser le technopôle situé sur les communes de Brest et de Plouzané. Cette action s'exerce en collaboration avec la Communauté Urbaine et la ville de Brest, dans le cadre strict d'intervention fixé par la loi. L'aménagement de cette zone d'activités qui accueille dès à présent des centres de recherche et d'enseignement, devrait attirer des entreprises extérieures soucieuses de s'implanter dans un environnement technologique performant.

Etoffer le tissu économique local existant sur les trois pôles d'agglomération de la commune, telle est l'autre ambition de la commission. Ainsi l'extension de la zone artisanale de Mescouezel vers le CD 12 est actuellement un de ses sujets de réflexion.

La situation favorable de ce site pourrait entraîner l'implantation d'entreprises dans cette zone.

Une action est également entreprise avec les services communautaires en vue de l'ouver-

ture de la zone d'activités de Coatuelen.

La commission veut se donner les moyens de sa politique d'encouragement aux investissements par la création, d'ores et déjà, d'un service économique communal qui informe les entreprises sur les aides dont elles peuvent bénéficier, et qui se veut un relais entre élus et demandeurs.

Dans cette même optique la commission organisera des journées d'information à la demande des acteurs locaux.

Renée GUEREC
Commission
Culture et
animation

Hervé APPERE
Commission
Culture et
animation

Christiane
PHILIPOT
Commission
Culture et
animation

Joseph LARREUR
Commission
Urbanisme,
environnement,
sécurité routière
Sports

Jean-Claude
LAOUENAN
Commission
Sports

Jean-Yves
BERVAS
Commission
Economique

Marcel SIMON
Commission
Travaux et
transports

Marie
MARCHALOT
Commission
Travaux et
transports
Urbanisme,
environnement,
sécurité routière

La nouvelle équipe municipale

L'élection municipale de mars dernier fut un moment fort de la vie de notre commune. **L'équipe que j'ai aujourd'hui pour mission d'animer l'a vécu avec passion mais dans le respect des règles démocratiques et de nos convictions socialistes.**

Vous nous avez approuvé par le vote, et votre confiance n'a d'égale que notre enthousiasme à travailler encore mieux pour Plouzané. Cette élection n'est pourtant pas une fin, c'est une étape. Il s'agit aujourd'hui d'œuvrer dans la continuité tout en donnant une impulsion nouvelle à l'activité économique ainsi qu'à l'animation de Plouzané.

Votre équipe municipale s'est étoffée et aborde son mandat sereinement, dans un esprit nouveau. Pour mieux répondre à vos préoccupations, elle mettra son dynamisme, ses compétences à votre service, avec la volonté d'être plus proche de vos attentes.

Pour tous les conseillers, la disponibilité, l'écoute, la solidarité sont des actions prioritaires ; ils sont dès à présent vos interlocuteurs et vos alliés au service d'une commune que nous souhaitons "vivante et chaleureuse".

Le nouveau bulletin municipal vous présente vos élus, leurs compétences et leurs missions au service du développement de Plouzané.

ENSEMBLE SACHONS INVENTER L'AVENIR AVEC DYNAMISME.

Yvette DUVAL



En marche citoyens !

Enrichi de l'expérience du 1^{er} Conseil Municipal Jeune né le 13 juin 1987 qui a dû affronter toutes les difficultés inhérentes à un 1^{er} essai, les jeunes de Plouzané persistent dans leur volonté de participer à la vie communale. Ils sont soutenus par l'adhésion unanime du Conseil Municipal.

Les élections

Le samedi 3 juin, les jeunes ont élu un nouveau conseil pour un second mandat dont la durée a été allongée à 3 ans (au lieu de 18 mois) dans le souci d'une plus grande efficacité, et pour offrir la possibilité aux élus de voir aboutir leurs actions.

Cet allongement a entraîné l'abaissement de l'âge d'éligibilité : de 11 ans 1/2 jusqu'à 15 ans 1/2.

L'âge des électeurs pouvant aller lui, jusqu'à 18 ans. Ainsi les jeunes candidats ont la possibilité de se voir réélire.

Une nouvelle organisation

Le Conseil Municipal qui tient beaucoup à ce mouvement, a nommé pour la première fois un conseiller délégué, **Bernard RIOUAL pour aider les jeunes à faire valoir leurs projets**, sans qu'il soit question de les orienter. Par la suite, un groupe de suivi adulte sera mis en place pour étoffer cette organisation.

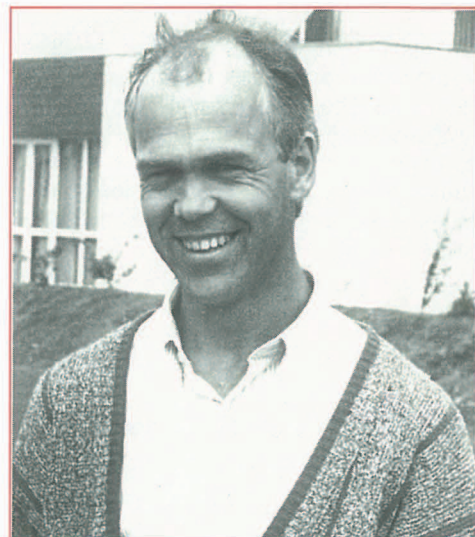
Une redéfinition du fonctionnement.

Réunis trois ou quatre fois par an en séance plénière en présence du maire, le Conseil Municipal Jeunes pourra présenter ses projets devant les élus après une étude approfondie. En effet, à l'instar du Conseil Municipal, le CMJ devra appuyer chaque projet par une étude sur l'intérêt public, les coûts et sur l'impact des réalisations. Ce sera là le travail des commissions qui seront mises en place par les jeunes eux-mêmes en fonction des besoins qu'ils exprimeront. Le CMJ disposera d'un budget de fonctionnement.

Des idées plein la tête.

Des idées, les jeunes n'en manquent pas : cela va de la création d'une piste de skate à la construction d'un lycée, en passant par des actions humanitaires en faveur du tiers-monde. Il n'y a pas seulement demande d'infrastructures mais encore le désir d'une dynamique sur la commune par des activités nouvelles comme du théâtre pour enfants ou une maison de la musique, etc...

C'est ce grouillement d'idées qui a poussé les jeunes en grand nombre (343 votants) à venir choisir ce samedi 3 juin parmi les 59 candidats aux 33 sièges à pourvoir. Cet élan témoigne de l'intérêt de la jeunesse pour cet apprentissage de la vie municipale, et cette première démarche de citoyen que constituent les Conseils Municipaux Jeunes.



Bernard RIOUAL a soutenu et aidé les jeunes tout au long de la préparation de l'élection du CMJ.



Acte civique important mais aussi ambiance décontractée, les jeunes votent...

Les objectifs de CMJ

- donner aux jeunes de la commune les moyens de s'exprimer
- associer des jeunes à la vie de la commune
- favoriser l'apprentissage de la démocratie
- responsabiliser sur des projets, des initiatives
- promouvoir la commune
- améliorer le statut de l'enfant dans la commune.

Demandez le programme

En ce printemps ensoleillé qui nous incite à penser aux vacances, les associations ont concocté pour tous les enfants qui le désirent un éventail d'activités qui permettront de goûter au plaisir des vacances même en restant sur notre commune tout au long de juillet et août.

Au centre social :

Un été à la carte !

Les jeunes de 13 à 18 ans pourront choisir entre des activités à la journée et des séjours à la semaine sous la forme de camps.

Les activités proposées sont de deux ordres : **sportives** ; comme le kayak de mer, l'escalade, la calèche, le char à voile, etc...

audio-visuelles ; qui impliqueront les enfants dans un concours de photos avec montage audio-visuel et la réalisation de vidéos sur le thème des activités sportives et l'environnement.

Canoë-Kayak

Un sport de nature à la portée de tous !

Le Canoë-Kayak Club de Plouzané s'ouvrira cet été, comme il le fait depuis 3 ans, au public et aux associations sur la base du Centre Nautique du Trez-Hir.

Deux moniteurs fédéraux : Dominique Polard et Marc Riouallon, qui sont aussi les chevilles ouvrières du Club assureront l'encadrement pour des randonnées d'initiation à la 1/2 journée ou à la journée, en Kayak de mer mais aussi pour des stages de 3 demi-journées destinées aux personnes qui voudront se perfectionner dans la technique du pagayage.

La souplesse d'organisation permettra d'accueillir aussi bien des personnes individuelles que des groupes de 10. Le Centre Social et l'Amicale Laïque utiliseront ainsi cette structure dans le cadre de leur animation.

Les animateurs de sensations fortes pourront aussi s'essayer au Kayak-de-vague (Wave-ski).

Ouvert tous les jours sauf le dimanche, en juillet et août, les renseignements complémentaires sont à demander auprès de Dominique Polard. Tél. 98.48.59.72

Une nouveauté

Des camps à thèmes (sportifs et de découverte).

Si l'on veut découvrir l'escalade, s'initier au char à voile, à la plongée, etc... Le Centre Social propose des camps d'une semaine par groupes de 8 à 10 jeunes encadrés par des spécialistes tout au long de juillet et août.

Une 2^e formule de camps de trois jours : du mercredi au vendredi, est proposée pour les jeunes désirant choisir eux-mêmes le thème et

l'organisation de leur camp, pendant les journées du lundi et mardi. Tout cela sous la responsabilité d'animateurs diplômés.

TARIFS

Journaliers	15 F à 25 F
	selon le quotient familial
Camps de 3 jours	140 F
Camps hebdomadaires	350 F à 450 F

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS :
au centre social rue des Myosotis, La Trinité.
Tél. 98.45.42.42

Plaisanciers du Dellec

Un été toutes voiles dehors

Superbe petit port à un vol de mouette du centre de Plouzané, le Dellec offre l'été, de nombreuses possibilités d'activités nautiques.

L'association des plaisanciers du Dellec, hisse en juillet et août le pavillon des loisirs, n'hésitez pas à prendre contact et à mettre le cap avec elle sur la grande bleue...

Cette année une initiation à la planche à voile aura lieu du 1^{er} juillet au 31 août.

Dispensés par un moniteur diplômé, les cours, entièrement gratuits pour les associations de la commune, seront proposés tous les après-midis du mardi au samedi, de 14 h à 18 h.

Les particuliers en bénéficieront au tarif de 10 F l'heure.

Tout le matériel est fourni par l'association, les contacts sont à prendre auprès de Jean L'ARVOR, tél. 98.45.89.53



Perfectionnement ou initiation . Un sport ouvert aussi aux jeunes pratiquants.

"Feunteun Swing, un concert rock le 15 juillet"

L'association Feunteun Swing a le plaisir de vous présenter "salle de Tremadidic" le samedi 15 juillet 1989 :

ARNO - GAMINE - plus un groupe SURPRISE.

Une soirée à ne manquer sous aucun prétexte même pour ceux qui n'ont pas économisé.

Billet en vente 90 F. Locations habituelles.

Il fera beau et chaud le 15 juillet à partir de 20 h.

Le responsable
B. LE GUEVEL



Canoë-kayak à Plouzané cet été : l'évasion, le sport, la glisse, sachez en profiter.

Demandez le programme

L'Amicale Laique :

Pour tous les goûts ! Pour tous les âges !

Pour les enfants de 4 à 12 ans, l'A.L. offrira des activités multiples par le centre de loisirs, de 9 h à 18 h, avec garderie à partir de 7 h 30.

L'inscription se faisant à la semaine, les enfants pourront faire entre autres sports : du tir à l'arc, du bi-cross, du skate... outre des piques-niques et des activités manuelles.

Chaque semaine un mini-camp de 3 jours à Lochrist permettra aux volontaires de faire de l'équitation pour le même tarif que celui du centre de loisirs.

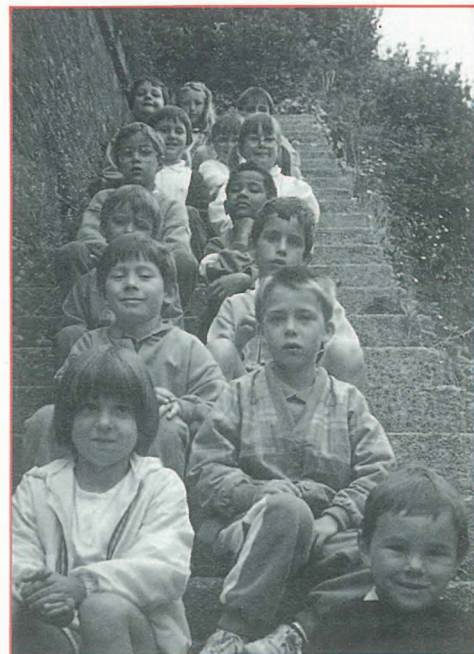
Les jeunes de 12 à 16 ans pourront choisir des séjours à la journée, à la semaine ou selon l'activité.

A travers des randonnées pédestres, en bi-cross, à cheval ou même en kayak les jeunes découvriront sous un jour nouveau l'ensemble de leur commune et tout ce qu'elle recèle. Des reportages photos et vidéos réalisés par eux seront l'empreinte de cette découverte. C'est une démarche éducative à laquelle tient beaucoup F. Drevillon qui a mis sur pied ce projet en s'entourant d'auxiliaires compétents pour guider et éclairer les jeunes enfants.

En juillet comme en août, un camp d'une semaine d'équitation et de voile au RELECQ-KERHUON est aussi au programme.

Devant la richesse de ces activités, de nombreux jeunes sont attendus.

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS auprès de F. DREVILLON à l'Amicale Laique. Tél. 38.49.74.34



TRIBUNE

L'opposition

Les Elus de la liste "VIE ET PERSPECTIVE" renouvellent leurs remerciements à toutes celles et ceux qui ont soutenu leur projet. Les axes que nous avons défendus, un meilleur cadre de vie et un développement économique ambitieux et dynamique, resteront nos objectifs durant ce mandat. Nous participons au Conseil Municipal dans le respect de nos convictions et dans le cadre de notre programme. Nous ne générons par le fonctionnement de l'équipe communale par une opposition systématique, néanmoins nous resterons très vigilants sur la qualité de l'urbanisme et de l'environnement, du développement économique ainsi que sur la montée d'une pression fiscale qui serait intolérable pour les Plouzanéens.

Au sein du Conseil Municipal nous participons aux diverses commissions selon la répartition suivante :

- Budget, Finances : Marcel LE FLOC'H
- Urbanisme : Jo KERMARREC
- Economie : Francis LE BIAN
- Animation, Culture : Christiane PHILIPOT
- Affaires Sociales : Claire DOLOU
- Affaires Scolaires : Jean-Pierre TUAL
- Sports : Francis LE BIAN
- Travaux, Transports : Jo KERMARREC

Nota :

Notre permanence est ouverte tous les samedis de 11 à 12 h, au local des élus de la liste "Vie et Perspectives", derrière la Mairie, au 1^{er} étage. Téléphone : 98.45.63.07

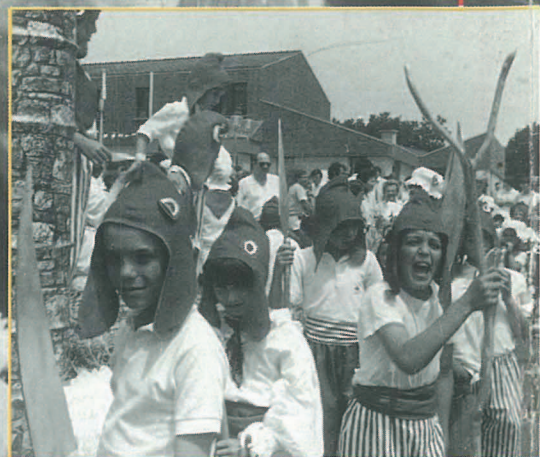
Marcel LE FLOC'H
Jo KERMARREC
Francis LE BIAN
Christiane PHILIPOT
Jean-Pierre TUAL
Claire DOLOU

Les élus de la liste "VIE ET PERSPECTIVES"

Les nouvelles règles de répartition des sièges à la C.U.B. nous ont permis d'avoir un élu communautaire, Marcel LE FLOC'H.

Conscients de vos aspirations et de vos préoccupations, nous sommes à votre écoute pour faire qu'ensemble nous donnions à notre Commune une identité et un nouvel élan.

● **Directeur de la publication :**
M^{me} Yvette DUVAL, maire de Plouzané.
● **Conception, édition :**
Jean Quéméneur et Associés, Brest.
● **Photocomposition :**
Loïc Richomme, Rennes.
● **Impression :**
Imprimerie de l'Iroise, Brest.



**Ouverture officielle du sentier côtier
le dimanche 25 juin.
Départ du Minou à 10 h 00.
"Pot" de l'amitié vers midi,
suivi d'un pique-nique.
Venez nombreux !**